



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du *Canton de Gore*
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Veuillez noter que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} octobre 2025, le **RÈGLEMENT 240-06 CONCERNANT LES RÈGLES APPLICABLES AU PARC DU LAC BEATTIE** a été adopté.

Ce règlement est disponible pour consultation pendant les heures habituelles d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité au <https://www.cantonddegore.qc.ca/fr/publications/reglements>

**Donné à Gore, Qc.
Ce 3^e jour de décembre 2025**

**Sarah Channell
Secrétaire-trésorière**